

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Reprise de la Fondation ABS par la Ville : dans quelle situation la Fondation ABS se trouve-t-elle réellement ?
Initiant-e(-s) : Mathilde MAILLARD Laisser vide

La présente interpellation urgente entend questionner la Municipalité sur la récente annonce de municipaliser les prestations assurées par la Fondation ABS et de reprendre son personnel à compter du 1er janvier 2027. Dans le contexte actuel, il apparaît urgent que la Municipalité renseigne le Conseil communal sur les raisons qui ont conduit à cette décision, sur ses conséquences financières et sur la réorganisation du dispositif.

Le 5 mai 2026, la Municipalité annonçait qu'elle reprendrait le personnel et les prestations de la Fondation ABS à compter du 1er janvier 2027 pour en « assurer la pérennité ». En plus de la complexification des profils des bénéficiaires et de l'évolution des besoins lié à la crise du Crack, la Municipalité invoque à l'appui de sa décision les « *difficultés de gouvernance au sein de la Fondation ABS, notamment dans la gestion financière et du personnel* ».

Dans sa communication, la Municipalité indiquait également qu'une *task force*, incluant la Ville et le Canton, avait été mise en place à l'été 2025. La Municipale, Emilie Moeschler, indiquait à cet égard que « *les mesures prises jusqu'ici n'ont pas permis de stabiliser et d'améliorer suffisamment la situation* ».

Toujours dans communication du 5 mai 2026, la Municipalité faisait part d'un « *contexte financier difficile* » qui laisse supposer que la Fondation serait en situation d'insolvabilité.

En 2022, la Fondation ABS avait fait l'objet d'un audit par le contrôle des finances qui pointait déjà du doigt un certain nombre de difficultés de gouvernance, de gestion financière et de gestion du personnel.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les difficultés de gouvernance qui ont été observées au sein de la Fondation ABS ? Ces difficultés étaient-elles déjà perceptibles au moment de l'audit du CFL en 2022 ?
2. Quelles sont les mesures qui ont été prises par la « task force » à l'été 2025 afin de résorber la situation ? Pourquoi ces mesures ont-elles échoué ?
3. Qu'en est-il de la situation financière de la Fondation ABS ? La reprise de la Fondation par la Ville engendrera-t-elle des conséquences à cet égard ? Cas échéant quelle part sera assumée par la Ville et quelle part assumée par le Canton ?
4. S'agissant de la gestion du personnel, quelles sont les difficultés qui ont été observées ? Comment la Municipalité entend-elle y palier une fois la reprise de la Fondation effectuée ?

Conseil communal de Lausanne

5. Durant la phase de transition, quels sont les objectifs qui seront mis en œuvres ? L'application d'éventuels critères d'accessibilité à l'espace de consommation pourra-t-il être mis en œuvre déjà durant cette phase où faudra-t-il attendre la reprise de la Fondation par la Ville ?

6. Qu'en est-il dans les autres villes suisses qui connaissent un dispositif similaire à l'ECS ? Ce dispositif est-il assumé directement par l'administration communale ou par une entité indépendante ?

Lausanne, le 19 mai 2026
vide

Laisser

Signataire(s) :
Mathilde Maillard



Lopie Christine
Kavarek



PATRICKA YORI

Quirien Pagnard
O. Pagnard

Nicolas Murni
CM